

11173/20

(OR. en)

PRESSE 25
PR CO 25

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3771^e session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Recherche et innovation

Bruxelles, le 29 septembre 2020

Présidente **Anja Karliczek**
Ministre fédérale de l'éducation et de la recherche

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SESSION DU CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ" (RECHERCHE), 29 SEPTEMBRE 2020 3

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Règlement portant établissement du programme-cadre "Horizon Europe" et décision portant établissement du programme spécifique d'exécution d'"Horizon Europe"

Le Conseil a adopté des orientations générales concernant le projet de règlement portant établissement d'"Horizon Europe", le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027, et le projet de décision portant établissement du programme spécifique d'exécution d'"Horizon Europe".

Il a été largement admis que l'adoption en temps utile de tous les actes juridiques permettant le déploiement du nouveau programme-cadre pour la recherche et l'innovation début janvier 2021 constituait l'enjeu le plus important.

En ce qui concerne le budget, les ministres ont dans une large mesure soutenu la proposition de compromis de la présidence, qui consiste en une approche horizontale de "décote" prévoyant une exception limitée, à savoir une augmentation modérée de 200 millions d'euros du budget consacré aux actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC), contrebalancée par une diminution limitée équivalente du budget du Conseil européen de l'innovation (CEI).

Pour ce qui est de la **coopération internationale et de l'association de pays tiers**, les propositions de compromis de la présidence ont également reçu un large soutien. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les effets potentiels de l'article 18, paragraphe 5, et du considérant 40 du règlement sur la capacité des PME à obtenir un financement et ont appuyé la déclaration de la Suède figurant ci-dessous, à inscrire au procès-verbal du Conseil: "Le programme-cadre doit être aussi ouvert que possible. Il convient de donner aux meilleurs chercheurs les moyens de trouver des réponses aux questions de la recherche et de résoudre les problèmes de société. Les entités juridiques de l'Union doivent être en mesure de contribuer aux innovations visant à créer du bien-être, des emplois et de la sécurité pour les citoyens européens. Il y a lieu de limiter strictement à des cas exceptionnels et à des domaines particulièrement sensibles sur le plan de la sécurité toute exclusion de la participation au programme-cadre d'entités juridiques européennes détenues hors de l'Union. Dans ces cas-là, des conditions et des critères clairs doivent s'appliquer. Dans ce contexte, la compétence des États membres doit être respectée. Exclure des entités juridiques européennes détenues dans des pays partenaires stratégiques ne favorise pas la recherche et le développement européens ni la sécurité et la compétitivité de l'Union."

En outre, en ce qui concerne l'association des États membres aux négociations de futurs accords d'association avec des pays tiers, la Commission a fait la déclaration orale suivante, à inscrire au procès-verbal du Conseil: "La Commission est fermement résolue à garantir la plus grande transparence et à associer le plus possible le Conseil aux négociations à venir concernant l'association au programme "Horizon Europe". Nous suivons des règles et des procédures claires dans le cadre de ces négociations et j'ai chargé mes services d'assurer la plus grande transparence possible à toutes les étapes des négociations au niveau technique avec le Conseil, conformément à la pratique de la Commission."

[Texte approuvé du règlement "Horizon Europe"](#)

[Texte approuvé de la décision relative au programme spécifique](#)

[Conclusions du Conseil européen, 17-21 juillet 2020](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS
